

Publié le 7 mai 2021

Retour sur le Conseil d'administration Ile-de-France

Le Conseil d'administration de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales Ile-de-France s'est réuni le 3 mai, sous la présidence d'Hervé Marseille. Ses membres réclament au préfet une meilleure clarification des critères d'éligibilité des Epl concernant les appels à projet.



L'occasion pour la Fédération d'échanger sur les nombreux sujets d'actualités impactant l'économie mixte.

Le Président est notamment revenu sur le Projet de loi 4D et du souhait fort de la fédération d'être entendu afin de veiller à pérenniser la protection des élus administrateurs ainsi que d'ouvrir la possibilité aux Epl de se développer dans de nouveaux champs d'activités.

Dans la foulée de la rencontre avec **Myriam Abassi, Sous-préfète à la Relance et siégeant au Comité de relance Ile de France, présidé par le Préfet de région, Marc Guillaume**, Hervé Marseille a présenté aux membres du Conseil d'administration les actions engagées par la Préfecture de Région ainsi que la **plateforme Aide-territoires**. Les Epl franciliennes appellent le Préfet de Région à **plus de clarté concernant l'éligibilité des entreprise publiques locales** dans les différents appels à projet, restant disponibles auprès des différentes administrations centrales pour leur apporter l'expertise nécessaire. **Une nouvelle audition, composée d'une délégation de Présidents d'Epl francilienne, auprès de Madame la Sous-préfète à la Relance sera demandée pour effectuer un point d'étape, à la rentrée.**

La Fédération régionale a également adopté une position commune relative à **l'actionnariat des Sem d'aménagement du territoire de la Métropole du Grand Paris**. Cette position vient appuyer les nombreuses démarches engagées suite à l'adoption de la Loi Marseille visant à sécuriser l'actionnariat des Epl.

Enfin, Hervé Marseille a annoncé la date du prochain **Epl Collectivités qui aura lieu le 19 novembre à Nanterre, au siège du Crédit coopératif avec pour thématique principale la nouvelle économie mixte du service à la personne**.

Par Paul-Adrien BUF